

De quelques interprétations de la minoration : postures d'immigrants francophones face aux contacts de langues à Moncton, Nouveau-Brunswick

Isabelle Violette

Number 46-47, Fall 2018, Spring 2019

Immigration en contexte francophone minoritaire : diversité des approches, des parcours et des pratiques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1064887ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1064887ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

This paper presents different interpretations of linguistic minoration made by francophone immigrants established in the bilingual town of Moncton, New Brunswick. The objective is to examine how the minority condition is underlined in their integration biographies and with what consequences on their relationship to the French language, the Acadian community and to the contacts between linguistic groups. The analysis shows three main profiles which emphasize heterogeneous sociolinguistic positions and various degrees of belonging to the Acadian community.

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Violette, I. (2018). De quelques interprétations de la minoration : postures d'immigrants francophones face aux contacts de langues à Moncton, Nouveau-Brunswick. *Francophonies d'Amérique*, (46-47), 51–71.
<https://doi.org/10.7202/1064887ar>

De quelques interprétations de la minoration : postures d'immigrants francophones face aux contacts de langues à Moncton, Nouveau-Brunswick

Isabelle Violette

Université de Moncton

L'IMMIGRATION AU SEIN DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES du Canada a d'abord et avant tout été problématisée autour des processus sociaux de la minoration linguistique, constituant d'ailleurs plus largement le paradigme dominant dans l'appréhension de ces communautés. Il s'agit de la principale prémisse qui sert à énoncer les défis particuliers liés à la reproduction linguistique et culturelle de ces communautés et qui insuffle une mobilisation collective autour de la nécessité d'accueillir et d'intégrer des francophones de tous horizons. Des recherches ont ainsi exploré les modalités d'intégration et d'inclusion des immigrants au sein des communautés francophones minoritaires, notamment en examinant les discours identitaires produits par les organismes porte-parole (Gallant et Belkhodja, 2005; Dalley et Ruest-Paquette, 2010), par des militants (Traisnel et Violette, 2010) ainsi que par des jeunes (Gallant, 2010-11). D'autres se sont penchées sur le sentiment d'appartenance et les pratiques identitaires des immigrants, mettant en relief leur double minoration au sein des communautés francophones (Gallant 2007; Madibbo, 2009-10). Or, peu d'études se sont consacrées aux représentations linguistiques des immigrants francophones¹ et à leurs postures face aux contacts de langues en jeu dans leur milieu d'accueil, et qui participent également de leur processus d'intégration. Pourtant, l'objectif de vitalisation linguistique visé par l'immigration en milieu francophone minoritaire (Farmer, 2008) nous porterait à accorder une importance aux comportements linguistiques et aux choix de langues des

¹ Dans cet article, « immigrant francophone » se réfère à une personne née à l'étranger dont la première langue officielle parlée est le français.

immigrants². Favorisent-ils l'usage du français en situation de contacts de langues? Se sentent-ils engagés à promouvoir le fait français? Comment et pourquoi? Dans cet esprit, cette contribution traite des diverses interprétations et expériences de la minoration linguistique mises en discours par des immigrants aux origines diverses établis en Acadie du Nouveau-Brunswick et plus particulièrement dans la région bilingue de Moncton. L'objectif est d'examiner comment la condition minoritaire est sollicitée dans leur récit d'intégration et avec quelles conséquences sur leur rapport à la langue française, à la communauté acadienne d'accueil et aux contacts linguistiques intergroupes. L'analyse qualitative propose trois profils types qui mettent en relief l'hétérogénéité des postures sociolinguistiques immigrantes ainsi que des dynamiques relationnelles distinctes eu égard à la société acadienne.

Moncton, ville de contacts de langues

Région au multiculturalisme et au plurilinguisme croissant depuis les dernières décennies³, Moncton demeure toutefois largement définie par le bilinguisme anglais-français, que ce soit relativement à l'image de marque qu'elle projette, à l'offre de services publics ou encore aux enjeux linguistiques débattus sur la place publique (affichage commercial, langue de travail, accueil de réfugiés syriens, etc.) (Arrighi et Urbain, 2013; LeBlanc, 2014). L'immigration est par ailleurs appréhendée par le prisme de la dualité linguistique, puisqu'il est d'usage de faire référence aux immigrants en fonction de leur première langue officielle parlée – il y a ainsi des immigrants francophones en opposition à des immigrants anglophones – plutôt que par rapport à leur langue première ou encore à leur pays d'origine. Dans sa *Stratégie d'immigration 2014-2018*, le Grand

² On notera toutefois l'article de Charles Castonguay (2008) dans lequel il dresse un portrait de l'anglicisation des immigrants francophones hors Québec à partir de statistiques de recensement portant sur la principale langue d'usage à la maison.

³ Entre 2005 et 2012, le nombre de résidents permanents admis dans la région métropolitaine de Moncton est passé de 190 à 608. La majorité d'entre eux émigrent dans le cadre du programme des candidats de la province à titre d'immigrants économiques (Moncton, Service de développement économique, 2014 : 10). Mis à part l'anglais et le français, les langues maternelles les plus fréquemment déclarées par les immigrants sont le coréen, l'arabe, le chinois, le tagal et l'espagnol (Statistique Canada, 2016).

Moncton énonce parmi ses objectifs clés d'attirer et de retenir un nombre plus grand d'immigrants francophones selon l'argumentaire suivant :

Depuis plusieurs décennies, le profil bilingue et biculturel du Grand Moncton joue un rôle déterminant dans le développement de son tissu économique et social. À mesure que la collectivité évolue, elle acquerra une dimension multiculturelle plus importante, tout à son avantage. Cependant, nous voulons nous assurer que nos racines acadiennes et francophones restent fortes, et c'est la raison pour laquelle nous devons poursuivre nos efforts d'attraction d'immigrants francophones et promouvoir l'utilisation de la langue française et de la langue anglaise au sein de la société. L'équilibre linguistique reste une des priorités de la collectivité et de la région (Moncton. Service du développement économique, 2014 : 38).

Le document indique également que 18 % des immigrants qui se sont établis dans la région entre 2006 et 2011 ont le français comme langue maternelle, alors que 62 % n'ont ni le français ni l'anglais comme langue maternelle⁴. En termes de première langue officielle parlée et comprise, cela se traduit toutefois par une plus forte représentation de l'anglais. Pour 2014 par exemple, sur un total de 810 résidents permanents admis, 475 ont l'anglais comme première langue officielle (58,6 %), 55 ont le français comme première langue officielle (6,8 %) et 95 ont à la fois le français et l'anglais (11,7 %)⁵. Au niveau provincial, le gouvernement a récemment adopté un *Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick 2014-2017* avec pour objectif d'augmenter le pourcentage annuel de nouveaux arrivants ayant le français comme langue officielle de leur choix à 33 % d'ici 2020⁶. Tout comme le Grand Moncton, cet objectif s'inscrit dans une volonté politique de maintenir le caractère linguistique distinct de la province et de veiller à ce que la croissance démographique insufflée par l'immigration reflète la répartition linguistique actuelle des deux communautés de langues officielles.

Le Nouveau-Brunswick est en effet la seule province canadienne officiellement bilingue (*Loi sur les langues officielles*, 1969) et qui fonctionne selon le principe de la dualité linguistique, notamment dans le domaine de l'éducation (*Loi reconnaissant l'égalité des communautés de langues officielles*,

⁴ Voir Moncton. Service du développement économique (2014 : 16).

⁵ Chiffres fournis par Citoyenneté et immigration Canada à partir des données les plus récentes de Statistique Canada.

⁶ En 2014, il était de 14 % (Nouveau-Brunswick. Stratégie de croissance démographique, 2014 : 5).

1981). Sur le plan structurel et institutionnel, ces politiques linguistiques se traduisent principalement par la bilinguisation des communications et des services publics et par la création d'espaces francophones homogènes (garderies, écoles, universités et collèges, organismes et associations, centres culturels). En 2002, la municipalité de Moncton est également devenue officiellement bilingue, accordant ainsi une légitimité statutaire au français après des décennies de luttes et de revendications de la part des francophones. L'immigration s'insère donc dans une dynamique sociolinguistique entre deux communautés historiques et les rapports entre francophones et anglophones font nécessairement partie intégrante de l'expérience d'établissement de tout nouvel arrivant à Moncton. En guise d'exemple, un immigrant nouvellement arrivé pourra se diriger vers un centre d'accueil francophone ou bilingue (anglodominant), aura l'option d'inscrire ses enfants dans le système scolaire anglophone ou francophone et de recevoir certains services dans la langue officielle de son choix. Le paysage linguistique urbain (signalisation, affichage) ainsi que les médias se présentent également dans les deux langues officielles, quoique dans des proportions inégales. Les deux groupes linguistiques en question sont d'ailleurs souvent présentés dans les discours publics en tant que « majorité » et « minorité », ce qui caractérise le rapport de force numérique et symbolique qui les lie.

De la minoration linguistique à Moncton

La région métropolitaine de Moncton est en effet marquée par un contact asymétrique entre les deux langues officielles : 62,3 % de la population est de langue première anglaise alors que 34,6 % est de langue première française. À cette inégalité numérique s'ajoute une asymétrie dans les taux de bilinguisme recensés chez les deux groupes linguistiques : 24 % chez les anglophones⁷, alors qu'ils s'élèvent à 87,7 % chez les francophones (LeBlanc, 2014 : 159). Comme ces statistiques le montrent, ce contact de langues se traduit par une minoration du français face à l'anglais, langue qui demeure absolument nécessaire pour circuler et évoluer dans l'espace monctonien⁸. Dans des sociétés marquées par la nouvelle

⁷ À noter toutefois que ce pourcentage demeure parmi les plus élevés à l'extérieur du Québec, ce qui reflète la valeur ajoutée du français pour les anglophones sur le marché local de l'emploi.

⁸ Le niveau de compétences nécessaire en anglais est toutefois variable selon les réseaux sociaux et la profession exercée.

économie (services, informations et télécommunications), la langue constitue d'autant plus un enjeu de pouvoir qu'elle conditionne l'accès aux emplois, fonctions, ressources et espaces par lesquels un individu s'insère dans le monde actuel (Cameron, 2000). La langue est productrice d'inégalités sociales, puisque toutes les langues n'ont justement pas la même valeur d'accès. Pour la communauté francophone de Moncton, cet état de fait est souvent rendu dans le langage courant par la notion de « minoritaire », *parler une langue minoritaire, être minoritaire, vivre en milieu minoritaire*. Ces expressions consacrent à la fois le lien langue-identité-communauté autour du français tout comme elles témoignent d'un sentiment de petitesse et de précarité face à la force d'attraction de l'anglais. Dans son ouvrage *À l'ombre de la langue légitime : l'Acadie dans la francophonie* (2016), Annette Boudreau⁹ affirme que la minoration du français dans la région de Moncton se manifeste sur deux terrains, d'une part face à l'anglais, langue dominante, et d'autre part face au français légitime, amalgamé au français venant d'ailleurs¹⁰. Selon Boudreau, les francophones de la région ont une conscience linguistique particulièrement développée du fait qu'ils vivent constamment des tensions quant au choix de langues et de variétés de français à adopter en fonction de la situation de communication et de leur interlocuteur. L'usage du français dans les espaces de contacts avec l'anglais est source de dissensions et de conflits : faut-il exiger coûte que coûte un service en français au risque de s'attirer des hostilités, en formuler la demande, mais en anglais par « politesse », adopter l'anglais par défaut et passer au français seulement si l'identité francophone de l'interlocuteur devient évidente au cours de l'échange? Le discours public qui prévaut sur l'harmonie linguistique entre les deux communautés et sur l'importance de la préserver (responsabilité qui incombe dans l'esprit de plusieurs aux francophones) contribue également à ce tiraillement. Par ailleurs, le capital socioéconomique associé au bilinguisme français-anglais confère un certain pouvoir aux francophones, notamment pour l'accès à l'emploi, et compense en partie leur sentiment de minoration. Certains francophones tendent en effet à voir des avantages au fait d'être mino-

⁹ L'auteure y fait plus largement une synthèse des travaux qu'elle a menés sur ces enjeux avec diverses collaboratrices depuis les trente dernières années, synthèse savamment jumelée à une réflexion sur son parcours personnel et universitaire.

¹⁰ Nous nous limiterons dans cet article à l'étude des rapports de minoration vécus face à l'anglais.

ritaire, notamment celui de devenir bilingues par la force des choses (Arrighi, 2013), discours du reste entretenu par les anglophones, bien qu'il masque des inégalités dans l'usage des deux langues et de leurs fonctions en milieu de travail (LeBlanc, 2009)¹¹. C'est donc dans ce contexte qu'il m'est apparu pertinent d'interroger l'expérience de la minoration linguistique des immigrants francophones établis à Moncton.

Terrain d'étude et corpus de données

Cet article se nourrit d'un terrain de recherche de type ethnographique portant sur l'immigration francophone à Moncton depuis 2006. Ce terrain se constitue de différents types de données : des textes institutionnels qui définissent les grandes orientations politiques en matière d'immigration francophone (gouvernements fédéral et provincial, organismes francophones porte-parole), des discours médiatiques (presse, reportages radiophoniques et télévisuels), des observations de situations d'interaction entre Acadiens et immigrants (soirées multiculturelles, activités d'accueil et d'intégration) ainsi que des entretiens individuels (militants acadiens et immigrants). Suivant une approche qualitative et compréhensive (Blanchet, 2012), c'est dans le croisement de ces données que Moncton prend forme comme lieu d'accueil et d'intégration dans sa complexité et qu'il est possible de « faire sens » de l'expérience migrante en contexte francophone minoritaire¹².

Pour les fins de cette contribution, j'aurai recours plus précisément à un corpus de vingt-deux entretiens compréhensifs réalisés auprès d'immigrants francophones entre 2006 et 2009. Ce corpus, relativement hétérogène, est caractérisé par les traits suivants :

¹¹ Voir notamment la distinction qu'établit Matthieu LeBlanc entre *langue de travail*, à savoir la langue dans laquelle s'accomplissent les échanges écrits, les réunions, la formation, et qui est habituellement réservée à l'anglais, et *langue au travail*, à savoir la langue parlée dans les interactions verbales, surtout informelles, qui traduit dans certains secteurs une forte présence du français. Cette division diglossique entraîne souvent à plus ou moins long terme une perte de compétences en français pour les francophones qui sont peu appelés à en faire usage dans des contextes écrits et formels, ce qui génère à son tour de l'insécurité linguistique.

¹² Voir l'ouvrage de Chedly Belkhouja (2011) dans lequel Moncton apparaît comme un pôle dynamique de l'immigration en Acadie, définie comme petite société minoritaire.

- Il est composé de 13 hommes et de 9 femmes ;
- Les entretiens sont d'une durée variant entre 1 heure et 2 heures ;
- Les interviewés ont tous le français comme principale langue d'usage : 10 comme langue première, 11 comme première langue officielle ;
- Ils sont d'origines diverses : Algérie, Belgique, Burkina Faso, France, Gabon, Guinée, Mali, Maroc, République démocratique du Congo, Vietnam ;
- La durée de résidence à Moncton est très variable, allant de 2 ans à plus de 30 ans, la durée médiane étant de 8 ans ;
- En termes de motivations d'émigration, 3 s'inscrivent dans une immigration forcée (réfugiés), les autres dans une immigration volontaire (études, travail, regroupement familial) ;
- Le statut des interviewés varie en fonction du nombre d'années d'établissement au Canada, allant de la demande de résidence permanente à la citoyenneté ;
- Ils détiennent tous un diplôme d'études postsecondaires, 11 possèdent une formation de l'Université de Moncton ;
- Les interviewés font tous partie de la population active et occupent (ou ont occupé récemment) un emploi dans la région.

Tous les entretiens ont pris la forme d'un récit autobiographique consistant à relater le parcours migratoire du pays d'origine à Moncton. Les thématiques approfondies durant l'entretien correspondent aux visées sociolinguistiques de la recherche et se sont articulées autour du bilinguisme, du contact de langues, du rapport langue-identité, de la variation linguistique et des français vernaculaires. Ce type d'entretien est particulièrement adapté à l'analyse des représentations linguistiques, concept phare des recherches sur les minorités linguistiques, en ce qu'elles éclairent les comportements linguistiques et sont révélatrices de changements sociaux (assimilation *vs* vitalisation-reproduction) (Calvet, 1999). De façon générale, on peut définir les représentations linguistiques comme étant les catégorisations, dénominations, évaluations dont font l'objet les langues, les usages, les pratiques et les groupes linguistiques de la part des locuteurs. Or, il convient de rappeler que les prises de parole individuelles

ne peuvent s'abstraire d'un ensemble de croyances collectivement partagé et reproduit :

Si les représentations varient selon les individus et se construisent en partie dans les interactions, elles sont également marquées par le milieu dans lequel elles apparaissent et sont traversées par les histoires des individus et de leurs collectivités, ce qui leur confère un certain degré de stabilité [...] (Boudreau, 2009 : 441).

En effet, tout discours sur la langue (sa valeur, son rôle, son image, ses usages) s'inscrit dans un discours sur la société et renseigne plus largement sur les rapports entre groupes ainsi que sur leur place respective dans la structure sociale. En d'autres mots, les représentations qu'entretiennent les immigrants face à la minoration et les contacts linguistiques à Moncton sont révélatrices des rapports de pouvoir au niveau local tout comme des divers positionnements identitaires face à la société acadienne.

Représentations des langues officielles : première prise de conscience d'inégalités linguistiques

Les représentations linguistiques prémigratoires des interviewés sont bien entendu variables, mais tendent généralement à être marquées par l'idée d'un bilinguisme égalitaire, tel que rendu dans l'extrait suivant :

I : Et avant de partir qu'est-ce que ça voulait dire pour toi une région bilingue [...]

Delphine : Je croyais que tout le monde parlait les deux langues / c'est ça que je croyais / que tout le monde était bilingue / que tous les services allaient être servis en bilingue / privés ou publics / et c'est ça que pour moi être une province bilingue.¹³

À leur arrivée à Moncton, toutefois, les immigrants prennent rapidement conscience de la moindre visibilité et audibilité du français par rapport à l'anglais dans l'espace public et commercial. La minoration est alors évoquée dans le sens d'une infériorité numérique qui se traduit par une expérience d'exiguïté dans le rapport à l'espace urbain, à savoir dans les possibilités de circulation du locuteur francophone et de ses interactions en français avec les autres habitants :

¹³ Les discours d'entretien ont été transcrits de manière à traduire leur caractère oral. Les barres obliques servent à marquer une pause. Le gras permet de mettre en évidence certains passages particulièrement pertinents pour l'analyse.

Abdel : **Minoritaire** dans le sens que la majorité des gens à part l'université là quand tu sors du milieu académique ou bien quand tu sors de Dieppe¹⁴ ou les gens que tu connais autour de toi qui parlent français/ **dès que tu sors tu fais cent mètres plus loin/ eh ben là il y a plus personne qui t'adresse en français/ c'est seulement en anglais.**

Moussa : Je me suis retrouvé vraiment à **limiter vraiment mes champs d'action** à l'intérieur du campus/ je me disais à chaque fois quand je sortais c'était l'anglais.

Au-delà, c'est dans l'accès aux ressources économiques que la domination de l'anglais se fait le plus sentir. L'anglais est associé à la survie matérielle, à l'avancement professionnel, à la mobilité tant sociale que géographique : son absence dans le répertoire linguistique des nouveaux arrivants francophones est ressentie comme étant lourde de conséquences :

- « pour quelqu'un qui parle pas anglais ici, la vie est très dure » (Hakim) ;
- « bon ben là si tu parles pas anglais c'est foutu » (Jules) ;
- « [sans l'anglais] tu n'iras nulle part » (Michel) ;
- « [sans l'anglais] bien des portes vont se fermer » (Idriss).

Pour les immigrants, l'anglais constitue donc une condition *sine qua non* de leur intégration sociale et économique à Moncton, alors que le français se voit relégué à un rôle de valeur ajoutée, à savoir une langue dont la valeur est tributaire de sa combinaison à l'anglais. Si cette configuration peut aller de soi dans plusieurs communautés francophones minoritaires au Canada, le contexte monctonien prête davantage à l'ambiguïté et à la contestation, ne serait-ce que parce que le français y jouit d'un statut officiel, que les francophones ont un poids démographique important et qu'ils disposent de nombreuses institutions. Ces premières expériences de contacts linguistiques entraînent souvent chez les immigrants une réévaluation de leur représentation du bilinguisme officiel qui marque une déception face au milieu d'accueil (« on dit que c'est bilingue, mais c'est vraiment les francophones qui doivent être bilingues »).

Si la minoration linguistique ressentie par les immigrants se canalise autour de leurs faibles compétences en anglais, elle prend également souvent la forme d'un complexe d'infériorité vécu par rapport aux

¹⁴ Municipalité à prédominance francophone, contiguë à celle de Moncton, faisant partie du Grand Moncton.

francophones de la région. En effet, on décèle chez certains un sentiment d'illégitimité qui naît de la prise de conscience d'un écart entre leur niveau d'anglais et la norme linguistique locale, norme étant ce qui est considéré comme normal et courant pour un groupe donné :

Henri : [...] j'étais coincé là il fallait j'apprenne l'anglais comme / parce que je n'avais pas le choix pis euh // ouais là ça m'a fait un ouais / **là je me suis senti euh // en dessous de la moyenne quoi si tu veux là // parce que je réalisais que tous les francophones parlaient anglais.**

Le sentiment d'infériorité exprimé dans ce dernier extrait (se sentir en dessous de la moyenne) montre que le rapport à l'anglais s'inscrit dans des rapports sociaux de groupes qui font en sorte que pour un francophone, les attentes quant aux compétences en anglais sont élevées et, d'ailleurs, tendent à être banalisées¹⁵. Cette banalisation des compétences linguistiques, qui consiste à leur refuser tout mérite, à les considérer sans effort (voir Cameron, 2000 ; Duchêne, 2011), est tout à la fois le fait d'anglophones qui tiennent pour acquis que tous les francophones sont bilingues et de francophones entretenant le discours selon lequel « l'anglais, ça s'attrape » et qui a pour effet de nier les conditions sociologiques présidant à son apprentissage. L'établissement à Moncton de francophones en provenance de l'étranger met en lumière les failles de cette idéologie. La minoration est rendue dans le prochain extrait par la relation établie entre le niveau de compétences en anglais et la valeur du locuteur (son intelligence, ses capacités), soulignant au passage que le pouvoir appartient à celui qui maîtrise l'anglais.

Michel : [...] / j'ai ce **sentiment-là minoritaire** parce que j'ai il y a quelques frustrations aussi pis ça je crois que **tous les francophones l'ont un peu surtout s'ils ne parlent pas bien anglais** [...] / pis ce qui me frustre vraiment c'est que tout se fait en anglais [au travail] pis peut-être que la **dynamique minoritaire** je la ressens beaucoup plus là parce que moi **je me sens con quand je parle en anglais.**

Ainsi, c'est l'impossibilité de rendre sa pensée à sa juste valeur par manque de ressources pour la langue dans laquelle il est considéré

¹⁵ Cela illustre également la particularité des enjeux linguistiques d'intégration vécus par les immigrants francophones. Leur principale langue d'usage, le français, s'inscrit dans une dynamique sociolinguistique locale, ce qui n'est pas le cas des immigrants allophones (dont la langue première n'est ni le français ni l'anglais). Pour ces derniers, le rapport à l'anglais est tout autre, car leur identité linguistique n'est pas porteuse d'attentes envers un certain niveau de compétences dans cette langue.

comme légitime de s'exprimer au travail qui projette cet interviewé dans une posture de minoritaire. Les francophones sont d'ailleurs souvent complices de cet ordre social¹⁶, mécanisme d'adhésion propre à toute domination symbolique (Lippi-Green, 1997 ; Bourdieu, 2001). Pour un francophone, ne pas parler anglais avec aisance est fortement dévalorisant et tend à être associé à un manque d'éducation et de contacts avec la ville, lieu de la modernité, de l'ouverture et de la réussite¹⁷. Cette situation place d'ailleurs parfois les immigrants en porte-à-faux par rapport aux francophones de Moncton. Dans l'extrait suivant, l'interviewée, originaire du Mali, relate son premier entretien d'embauche au cours duquel elle se fait péjorativement étiqueter d'« unilingue francophone » :

Malika : [...] je vais chercher du travail [...] pis la femme a dit « tu parles-tu anglais » j'ai dit mon anglais parce que moi je trouvais que pour être bilingue il fallait que je sois confortable aussi en anglais qu'en français / c'est comme ça moi je voyais la chose / pis la femme elle me disait « **non on n'engage pas une unilingue francophone** » moi **j'ai trouvé ça tellement insultant pis j'ai trouvé ça honteux de la part de cette fille-là qui blesse elle-même sa langue** [...].

L'étiquette « unilingue francophone » est porteuse d'une insuffisance linguistique manifestement humiliante et condescendante pour celle qui s'en voit affublée. Cette dévaluation du français est d'autant plus consternante et déstabilisante pour l'interviewée qu'elle s'attendait à un témoignage de solidarité de la part de celle qui partage la même langue. Si le constat de la minoration du français est partagé par les

¹⁶ Dans le cadre du cours *Bilinguisme social* que je donne depuis quelques années à l'Université de Moncton, il est souvent arrivé que des étudiantes en échange de France me rapportent des expériences d'humiliation vécues avec des commis francophones lors de diverses interactions commerciales. Puisque la norme dans l'espace public est d'engager la conversation en anglais, ces étudiantes s'efforçaient souvent d'énoncer leur demande en anglais et subissaient alors moqueries et railleries face à leur performance jugée médiocre par rapport aux standards locaux. Il semble qu'au contraire, lorsque les commis étaient anglophones, ils affichaient une attitude plus conciliante, voire enthousiaste lorsqu'ils repéraient dans leur anglais ce français venu d'ailleurs. Par ailleurs, chez les anglophones, le français légitime est également représenté comme venant de France et exerce sur eux un pouvoir d'attraction-fascination. Plus le locuteur français perd de sa francité « audible », par contre, plus il risque de recevoir un « *I don't speak French* » sec et sans appel.

¹⁷ Les régions à forte prédominance francophone au Nouveau-Brunswick se retrouvent en effet en milieu rural. Le contact avec l'anglais est plus rare pour les francophones qui y vivent.

nouveaux arrivants francophones, leur façon d'y réagir et de la gérer varie. Dans la prochaine section, je décris les postures face aux contacts interlinguistiques qui s'installent à plus long terme chez les immigrants établis à Moncton.

Postures face aux contacts linguistiques intergroupes : trois profils types

Les discours des interviewés à l'égard des rapports entre francophones et anglophones peuvent être catégorisés selon trois principales postures sociolinguistiques qui s'inscrivent sur un axe allant du plus conflictuel au plus consensuel. Ces postures s'arriment également au rapport entretenu à la société acadienne d'accueil et à sa situation minoritaire. C'est la raison pour laquelle elles sont jumelées dans la description de trois profils types.

Profil militant

Ce profil immigrant se caractérise par une identification à l'Acadie et par une attitude militante face aux enjeux linguistiques. On retrouve chez ce type d'immigrant, au nombre de sept dans le corpus d'entretiens, les mêmes arguments de défense et de protection de la langue française que l'on dénote chez les Acadiens engagés envers la cause linguistique : les notions de droit, vitalité, gouvernance, identité, assimilation ponctuent fortement leur discours et justifient leurs actions. Ces personnes ont en commun de fréquenter, travailler ou d'être actives au sein d'institutions acadiennes (université, organismes porte-parole, associations) ou d'avoir un conjoint acadien. Elles ont ainsi reçu une forme de socialisation propice à l'intériorisation d'un discours identitaire revendicateur sur le fait français en Acadie. Ce dernier fait de la langue le pilier de l'identité collective et le principal marqueur de différenciation sociale. Le fait d'être minoritaire y est interprété comme exigeant une attitude d'affirmation de son existence collective. Le regard que posent ces immigrants sur les rapports linguistiques intergroupes de leur milieu d'accueil est donc essentiellement critique. Selon eux, l'harmonie sociale entre les deux groupes linguistiques n'est maintenue que dans la mesure où les francophones convergent vers l'anglais. Ils rapportent d'ailleurs avoir été victimes ou témoins d'une attitude d'intolérance envers le français de la part de plusieurs anglophones. Ce groupe d'interviewés est donc prompt

à contester le manque de services en français et à dénoncer le caractère asymétrique et inégalitaire du bilinguisme. Ils ont eux-mêmes vécu de la discrimination et de l'injustice sur le marché de l'emploi en raison d'une maîtrise insuffisante de l'anglais. S'ils jugent les Acadiens en général trop conciliants, ils se disent, pour leur part, prêts à poser des gestes de nature plus conflictuelle qui vont à l'encontre du laisser-faire, tels que demander systématiquement un service en français dans les espaces commerciaux. Ils tiennent un discours de l'action et du changement, comme dans l'extrait suivant :

Malika : Ben des fois c'est comme on [les Acadiens et moi] n'arrive pas à se comprendre là-dessus/lorsqu'on arrive pas pis tsé/ils se disent que ça [convergence vers l'anglais] été comme ça depuis toujours pis ça devrait l'être/ moi j'ai dit « **non / ça devrait changer là ça devrait changer** c'est pas parce que vous vivez depuis combien de temps là-dedans comme ça que ça devrait continuer à être comme ça non jamais » c'est comme **il faut vouloir le changement les choses vont vous échapper dans pas longtemps là / même si c'est pas parce qu'on est minoritaire quelque part qu'on doit se laisser aller ou se laisser piétiner moi je dis moi je ne peux pas accepter ça.**

Malika exprime ici son refus du statu quo linguistique entre francophones et anglophones et sent par le fait même qu'elle se positionne différemment des Acadiens avec qui elle a discuté de la question. Elle entend la convergence vers l'anglais à la fois comme une forme de désengagement (« se laisser aller ») et de soumission (« se laisser piétiner ») qui au final pourrait aboutir à une perte identitaire (« les choses vont vous échapper »). Son positionnement s'inscrit tant dans un enjeu personnel – elle s'est souvent sentie exclue de groupes mixtes dans lesquels la conversation passait automatiquement à l'anglais – que communautaire – elle y met en jeu l'avenir de l'Acadie. Ce profil immigrant milite également pour une redéfinition de l'identité acadienne afin qu'y soit reconnue une place légitime aux immigrants et aux nouvelles générations de francophones qui en découlent. C'est le cas de Malika qui est mariée à un Acadien et qui a des enfants issus de cette union :

Malika : Les gens qui sont mariés à des Acadiens ils ont des enfants ces enfants sont pas tout à fait seulement des Acadiens ils sont des Africains aussi c'est pour ça je dis des Afro-Acadiens on dit des Afro-Américains pis tout ça c'est / l'Acadie ça grandit ça élargit c'est à nous maintenant de permettre / **de pousser ça pis d'agrandir ça pas seulement dire on est minoritaire pis / laisser les choses aller comme ça.**

La reconnaissance de la diversité ethnoculturelle en Acadie constitue une dimension importante de leur discours et souligne leur volonté d'être inclus comme membre de cette société d'accueil. De fait, le caractère minoritaire de cette dernière n'est pas uniquement envisagé de manière conflictuelle et péjorative, mais constitue, pour certains, un attrait, voire une valeur ajoutée :

Hakim : Pour quelqu'un d'immigrant je trouve que au contraire la vie acadienne elle est plus / elle est beaucoup plus intéressante **elle est ouverte sur le monde elle a toujours vécu comme ça ouverte au monde par son histoire de par son / je sais pas sa relation anglophone sa minorité dans un océan anglophone** c'est je pense que / au contraire il y a une ouverture qui est déjà là culturelle

Profil empathique ambivalent

Ce profil immigrant présente une relation d'empathie à l'égard de la société acadienne d'accueil sans pour autant s'y identifier comme membre à part entière. Les onze immigrants qui s'insèrent dans ce profil vont ainsi témoigner d'une sensibilité envers la situation minoritaire des Acadiens, affirmer « comprendre » et « sympathiser », mais sans pouvoir « prétendre avoir les mêmes sentiments » qu'eux. Une distance socioaffective demeure, car ces immigrants ne sentent pas que leur identité linguistique est en jeu dans les processus de minoration qui opèrent à Moncton. Par exemple, s'ils reconnaissent l'enjeu de l'assimilation linguistique pour les francophones de la région, ils ne considèrent pas pour autant *leur* français menacé. De plus, ils récuse une posture franco-militante envers les « Anglais », comme celle du premier profil, parce qu'ils ne jugent pas avoir la légitimité historique pour la défendre (« c'est une belle histoire, mais ce n'est pas la mienne »). Leur posture face aux contacts intergroupes est donc plus ambivalente, parfois contestataire, parfois accommodante et constitue en quelque sorte une interprétation mitoyenne entre le conflit et le consensus social :

Henri : Ouais ben c'est pas évident moi / ouais / j'ai un peu de la misère à m'identifier euh à ces gens-là quand même / comme / c'est / c'est dur pour moi d'avoir une opinion là-dessus je vois que il y a **beaucoup de monde qui fait des pieds et des mains pour développer le français** là pis euh / je trouve ça bien là tu sais **je trouve ça louable** là comme / comme attitude là c'est / **mais d'un autre côté je trouve c'est / je trouve c'est beaucoup renfermé sur euh / sur soi-même pis sur le passé** là beaucoup pis / perpétrer les vieilles

euh/les vieux clichés pis/tu sais ça fait pitié quoi/souvent je me dis « ah ils font pitié ces Acadiens-là/**comme ils sont encore en train de se battre pour ça là/pis euh/il faudrait passer à autre chose** » mais en même temps je les comprends parce que/tant que certaines étapes sont pas franchies tu ne peux pas passer à autre chose là pis/**j'ai un peu de mal à m'identifier euh/aux Acadiens militants là comme/mais euh comme je les respecte** là/je les respecte mais euh/c'est pas facile comme question pour moi je dois dire là comme/parce que ça va dépendre des fois ça va dépendre des cas/vraiment là une fois je vais dire ah pff c'est ridicule ça laissez tomber ça euh/c'est pas grave ça si euh si c'est telle chose est en anglais laissez-les tranquilles/pis d'autres fois je vais dire ah oui là c'est ça c'est bien [rire].

Comme on le constate chez Henri, le militantisme linguistique suscite en lui des sentiments contradictoires directement partie prenante de son évaluation du milieu minoritaire : d'un côté, c'est légitime et méritoire, d'un autre côté, c'est lassant et enfermant. Or, les immigrants de ce groupe sont également conscients des rapports de forces inégaux qui régissent les conditions d'utilisation des deux langues officielles dans l'espace public; la domination de l'anglais surgit dans leurs discours surtout en rapport au marché de l'emploi. En revanche, contrairement au premier profil, très peu la contestent réellement, parce qu'ils ne la ressentent pas comme une stigmatisation sociale :

Delphine : Mais ce n'est pas des inégalités c'est une inégalité dans l'emploi d'être que francophone comme je te disais mais sinon / je ne ressens on ne nous montre pas du doigt parce qu'on est francophones.

Si ces immigrants s'entendent sur la nécessité de valoriser le français dans l'espace public, peu sont prêts à remettre en question l'acquisition d'un bilinguisme individuel et à éliminer tout contact avec l'anglais. En effet, ils reconnaissent que l'anglais fait partie de leur environnement linguistique et, en ce sens, n'entament pas toujours l'échange en français dans l'espace public. Le bilinguisme officiel de la ville est également soulevé comme raison pour laquelle le passage à l'anglais n'est pas jugé négativement ni contraignant. Ils rejettent donc un processus d'intégration qui passerait par un « tout-français » et qui constituerait à leurs yeux une forme de rigidité linguistique :

Ève : [...] bon **c'est une ville bilingue** donc de toute façon voilà moi j'ai les capacités de parler anglais **je m'intègre je leur parle anglais** je ne vais pas commencer à revendiquer le service en français je n'en suis pas arrivée là.

Profil critique individualiste

Ce profil immigrant est plus rare dans mon corpus. Les immigrants qui y correspondent – ils ne sont que quatre – ne se sentent pas (ou peu) partie prenante de l'Acadie et tendent à formuler une critique à l'endroit de cette société d'accueil minoritaire, d'où une dynamique de désaffiliation :

Idriss : [...] les gens restent enfermés dans leur monde et pis ils ne voient pas au-delà de ça c'est dommage je trouve qu'ils se limitent pas mal / et pis ça se voit aussi dans la mentalité des fois / tu rencontres des gens et **ils n'ont pas nécessairement l'ouverture d'esprit nécessaire [...] ça crée un malaise ça crée un malaise parce que ils se replient sur eux-mêmes et puis ça crée des divisions ça crée des tensions des frustrations aussi.**

Leurs réseaux sociaux sont plus anglophones, et conséquemment, une part importante de leur socialisation se fait en anglais. La conception des langues et de leur emploi chez ce groupe d'interviewés n'est pas rattachée à des sentiments d'appartenance collectifs, mais plutôt à une certaine liberté et malléabilité linguistiques qu'ils cherchent à exercer quotidiennement. En ce qui a trait aux contacts intergroupes, ils ne ressentent, à leurs dires, pour ainsi dire aucune contrainte linguistique, c'est plutôt la notion de choix qui ponctue leurs discours. Vivre en milieu bilingue consiste pour eux à pouvoir employer la langue officielle de leur choix selon leur envie du moment :

Jules : Je pense qu'en étant minoritaire on a le choix aussi souvent tu vois de parler anglais ou français un petit peu quand on veut donc.

Ce profil est caractérisé par un renversement des rapports sociaux habituels entre francophones et anglophones, ce qui contribue au sentiment d'altérité vécu à l'égard du discours collectif sur l'acadianité. En effet, on constate une faible adhésion à la représentation d'une minorité linguistique dévalorisée : les francophones ne sont pas du tout considérés comme lésés dans cette situation de contacts, au contraire ils en sont les grands gagnants en raison de leur bilinguisme :

Nina : Moi je suis fière de l'habileté d'apprendre une nouvelle langue um / donc pour moi c'est vraiment **c'est pas une question il y a rien de minorité là-dedans c'est juste des avantages qui arrivent** / qui continuent à grandir.

Il y a donc mise à l'écart de la posture minoritaire, parce que non-reconnaissance de son bien-fondé : il est question d'avantages et non de subordination linguistiques. Ce sont les anglophones qui sont jugés

désavantagés, du fait qu'ils n'ont pas les mêmes chances que les francophones de maîtriser leur langue seconde. Ce profil traduit un désir d'appartenir à une société canadienne multiculturelle sans s'enfermer dans des divisions « ethnolinguistiques ». Enfin, ce groupe se montre souvent en désaccord avec les méthodes revendicatrices des francophones qui exigent d'une manière qualifiée d'agressive d'être servis en français. Il n'est toutefois pas anodin de constater que ce sont les interviewés de ce groupe qui affirment converger le plus largement vers l'anglais lors d'interactions dans des lieux publics, et ce, afin d'éviter aux anglophones un inconfort face à leur non-connaissance du français. Contrairement aux deux profils précédents, unis par le partage d'un certain « souci de la langue (française) » et par une appartenance à la francophonie, ces immigrants éprouvent manifestement une attirance pour l'anglais et l'anglophonie dans leur processus d'intégration.

Conclusion synthèse

Cet article avait pour objectif de décrire les postures d'immigrants francophones à l'égard des contacts de langues de leur milieu d'accueil. Leur récit d'intégration à Moncton révèle une expérience de la minoration linguistique, bien que celle-ci ne soit pas interprétée de façon homogène et qu'elle ne suscite pas un rapport identique à la société acadienne. Il est intéressant de souligner qu'il ne se dessine pas de corrélations claires entre des facteurs sociodémographiques (lieu d'origine, ethnicité, durée et statut de résidence, âge) et le type de profil présenté. En revanche, au regard de certains éléments qui ponctuent le corpus d'entretiens, les réseaux sociaux ainsi que les modes de socialisation langagière des immigrants, à savoir le processus par lequel sont acquis, par et dans le langage, des savoirs, des orientations et des pratiques pour participer à la vie sociale d'une communauté (Garrett et Baquedano-López, 2002), constitueraient des pistes prometteuses pour une analyse subséquente.

De manière générale, les immigrants rencontrés reconnaissent la domination de l'anglais dans la région, notamment du fait qu'aucun d'entre eux n'a pu se passer de l'apprendre ou de le mettre en pratique une fois installé à Moncton. Les difficultés et les tensions interlinguistiques ont d'ailleurs tendance à diminuer à mesure que les interviewés développent une bonne connaissance de l'anglais. La nécessité de l'anglais sur le marché du travail, soulignée par tous, est plus

ou moins contestée selon qu'on y investit un sentiment d'inégalité ou d'opportunité socioéconomiques. En outre, il est important de retenir que la très grande majorité des interviewés (18 sur 22) affirment vivre principalement en français à Moncton, que ce soit avec leur famille, dans leurs réseaux sociaux, leurs activités culturelles et sportives ou même leur emploi. On peut donc avancer que les immigrants qui ont participé à cette recherche contribuent directement à la communauté francophone de la région en maintenant le français comme principale langue d'usage. En revanche, les choix de langues se profilent selon leur interprétation de la situation sociolinguistique de leur milieu d'accueil ainsi que leurs propres intérêts linguistiques. En effet, plus les immigrants aspirent à une réelle égalité linguistique devant des situations vécues comme injustes, plus ils revendiquent l'usage du français dans toutes les sphères de leur vie. Ils ont alors une représentation négative des rapports entre francophones et anglophones et n'hésitent pas à dénoncer les inégalités linguistiques qu'ils perçoivent au profit de la majorité anglophone. En comparaison, plus les immigrants acceptent une part d'asymétrie linguistique, plus ils souhaitent que l'anglais occupe une place dans leur vie monctonienne. Le caractère officiellement bilingue de leur région d'accueil nourrit également cette posture. De plus, nous avons constaté que l'appropriation ou le rejet d'une posture minoritaire se construit autour du rapport à la société d'accueil. Selon l'interviewé, la situation minoritaire des Acadiens induit une ouverture ou une fermeture par rapport aux immigrants; elle peut donc faire l'objet d'une fascination (rapprochement) ou d'une critique (distance). Peu d'immigrants se sentent insécurisés face à la survie de *leur* français. Pour certains, cette sécurité les incite à être doublement revendicateurs parce qu'ils ne se sentent pas intimidés par la majorité anglophone. Or, elle ne se solde pas toujours par un engagement linguistique envers la communauté acadienne. Dans certains cas, l'enjeu de la minoration semble plutôt avoir comme résultat une mise à distance identitaire entre les immigrants et les Acadiens.

En somme, nous pouvons conclure que la vitalisation linguistique des communautés francophones minoritaires par l'immigration constitue un processus complexe qui fait appel à un ensemble de conditions politiques, sociales, symboliques et individuelles. Ce processus met certes en relief des rapports de pouvoir entre anglophones et francophones mais aussi, de façon plus subtile, entre immigrants et Acadiens dans l'interprétation même de la minoration linguistique. Un rappel, s'il en faut, que le rap-

port à la langue n'est pas neutre et participe de mécanismes sociaux d'inclusion-exclusion.

BIBLIOGRAPHIE

- ARRIGHI, Laurence (2013). « Un bagage linguistique diversifié comme capital humain : esquisse d'un (nouveau) rapport aux langues en Acadie », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 44, n° 2, p. 7-34.
- ARRIGHI, Laurence, et Émilie URBAIN (2013). « Le bilinguisme officiel au Nouveau-Brunswick : surface paisible, fond polémique », *TransCanadiana. Revue Polonaise d'Études Canadiennes*, n° 6, p. 25-42.
- BELKHODJA, Chedly (2011). *D'ici et d'ailleurs : regards croisés sur l'immigration*, Moncton, Éditions Perce-Neige.
- BLANCHET, Philippe (2012). *La linguistique de terrain : méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique*, 2^e éd., Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- BOUDREAU, Annette (2009). « La construction des représentations linguistiques : le cas de l'Acadie », *Revue canadienne de linguistique = The Canadian Journal of Linguistics*, vol. 54, n° 3, p. 439-459.
- BOUDREAU, Annette (2016). *À l'ombre de la langue légitime : l'Acadie dans la francophonie*, Paris, Garnier, coll. « Linguistique variationnelle ».
- BOURDIEU, Pierre (2001), « La production et la reproduction de la langue légitime », *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard, p. 67-98.
- CALVET, Louis-Jean (1999). *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon.
- CAMERON, Deborah (2000). *Good to Talk? Living and Working in a Communication Culture*, Londres, Thousand Oaks.
- CASTONGUAY, Charles (2008). « Apport de l'immigration aux populations francophones hors Québec », *Francophonies d'Amérique*, n° 26 (automne), p. 235-247.
- DALLEY, Phyllis, et Anne-Sophie RUEST-PAQUETTE (2010). « (Re)nommer l'Association canadienne-française de l'Alberta : un débat entre l'homogénéité et le fractionnement identitaire », dans Nathalie Bélanger, *et al.* (dir.), *Produire et reproduire la francophonie en la nommant*, Sudbury, Éditions Prise de parole, p. 81-100.
- DUCHÊNE, Alexandre (2011). « Néolibéralisme, inégalités sociales et plurilinguisme : l'exploitation des ressources langagières et des locuteurs », *Langage et société*, « Appropriation politique et économique des langues », n° 136 (juin), p. 81-108.

- FARMER, Diane (2008). « L'immigration francophone en contexte minoritaire : entre la démographie et l'identité », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Québec, Éditions Fides, p. 121-159.
- GALLANT, Nicole (2007). « Quand les immigrants sont la minorité dans une minorité : ouverture et inclusion identitaire en milieu francophone minoritaire », *Nos diverses cités : collectivités rurales*, Metropolis, CIC, Patrimoine canadien, n° 3 (été), p. 93-97.
- GALLANT, Nicole (2010-2011). « Communautés francophones en milieu minoritaire et immigrants : entre ouverture et inclusion », *Revue du Nouvel-Ontario*, « Inclusion, identité et vitalité : repenser la participation à la francophonie canadienne », n° 3-36, p. 69-106.
- GALLANT, Nicole, et Chedly BELKHODJA (2005). « Production d'un discours sur l'immigration et la diversité par les organismes francophones et acadiens au Canada », *Études ethniques canadiennes = Canadian Ethnic Studies*, vol. 37, n° 3 (automne), p. 35-58.
- GARRETT, Paul B., et Patricia BAQUEDANO-LÓPEZ (2002). « Language Socialization: Reproduction and Continuity, Transformation and Change », *Annual Review of Anthropology*, vol. 31, p. 339-361.
- LEBLANC, Matthieu (2009). « “Bilinguals Only Need Apply?” : luttes et tensions dans un lieu de travail bilingue en Acadie du Nouveau-Brunswick », *Francophonies d'Amérique*, n° 27 (printemps), p. 77-103.
- LEBLANC, Matthieu (2014). « Les atouts et avantages du bilinguisme à Moncton : entre discours et réalité », *Minorités linguistiques et société = Linguistic Minorities and Society*, « Le français en milieu minoritaire : défis et enjeux. La situation du français en Acadie du Nouveau-Brunswick », n° 4, p. 154-174.
- LIPPI-GREEN, Rosina (1997). *English with an Accent: Language, Ideology, and Discrimination in the United States*, New York, Routledge.
- MADIBBO, Amal (2009-10). « Pratiques identitaires et racialisation des immigrants africains francophones en Alberta », *Études ethniques au Canada = Canadian Ethnic Studies*, vol. 41-42, n° 3-1, p. 175-189.
- MONCTON. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (2014). *Vers une collectivité inclusive : stratégie d'immigration du Grand Moncton 2014-2018*, Moncton, Hôtel de Ville.
- NOUVEAU-BRUNSWICK. STRATÉGIE DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE (2014). *Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick 2014-2017*, Fredericton, Gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- STATISTIQUE CANADA (2016). *Profil de recensement 2016, Moncton Région métropolitaine de recensement*, Statistique Canada, [https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/profil/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CMACA&Code1=305&Geo2=PR&Code2=13&SearchText=Moncton&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=Language&TABID=1&type=0]. (20 juin 2019).

TRAINEL, Christophe, et Isabelle VIOLETTE (2010). « Qui ça, nous? La question des identités multiples dans l'aménagement d'une représentation de la francophonie en Acadie du Nouveau-Brunswick », dans Nathalie Bélanger, *et al.* (dir.), *Produire et reproduire la francophonie en la nommant*, Sudbury, Éditions Prise de parole, p. 101-122.